



Pour des conseils scientifiques
indépendants et souverains
au coeur d'un CNRS défendant

la recherche publique et tous les champs scientifiques
Votez pour les collègues du SNTRS-CGT



La mission du CNRS de couvrir tous les champs scientifiques fondamentaux et de faciliter l'émergence de thématiques nouvelles pour le SNTRS-CGT passe par des moyens pour faciliter la collaboration des personnels et des équipes et l'indépendance de la recherche. Une des forces du CNRS est de favoriser les projets aux interfaces. Les élus CGT veilleront à maintenir la diversité et les complémentarités qui existent au sein du CNRS et entre le CNRS et les organismes de recherche partenaires. Vos élu.e.s CGT au Conseil scientifique (CS) et aux Conseils scientifiques des instituts (CSI) sont aussi les garants de la transparence du fonctionnement et des décisions de ces conseils.

Les Conseils scientifiques force de résistance et de propositions

Le SNTRS-CGT refuse de cantonner les instances scientifiques de la communauté à un rôle secondaire, faisant fi de leurs prérogatives statutaires. Il exige l'application des textes réglementaires qui confèrent aux CS et CSI un rôle d'expertise, de conseil, de prospective auprès de la Direction du CNRS et des instituts.

Pour le SNTRS-CGT, ces conseils CS et CSI doivent être des lieux de débat des orientations scientifiques, d'investigation sur les grandes questions qui touchent la communauté (emploi, métiers, financements, orientations de la recherche au sein des instituts et à l'international).

Ces conseils doivent être des instances déterminées à porter une recherche publique exigeante et indépendante, menée par des personnels attachés à la qualité de leur métier. CS et CSI peuvent même, comme lors de la réunion plénière du comité national en 2019, porter les demandes de la communauté scientifique pour une autre politique de la recherche.

10 actions marquantes des collègues SNTRS-CGT au Conseil scientifique CS et aux Conseils scientifiques d'institut CSI

1- Participation active au travail de prospective des conseils scientifiques.

2- Défense du rôle des instances pour qu'elles puissent évaluer réellement la politique scientifique impulsée par la direction face à la difficulté d'accomplir cette mission statutaire.

3- En collaboration avec les autres syndicats et les collègues CGT des sections, défense du principe de l'évaluation par le comité national face aux aberrations et aux carences de l'HCERES.

4- Participation active à la plénière du comité national de juillet 2019 qui exprima les demandes de la commu-

nauté scientifique en amont de la préparation de la Loi de Programmation de la Recherche LPR 2022.

5- Dénonciation du contenu de la LPR avec son absence de recrutement et de refinancement des organismes de recherche par des crédits ordinaires à la hauteur des enjeux.

6- Défense de toutes les catégories de personnel, grâce à la nature inter-catégorielle de la CGT.

7- Dénonciation de la mise en place des Chaires de Professeur Junior et des CDI de mission.

8- Contestation des déclassements et des annulations de recrutements survenus lors de jurys d'admission pour les concours chercheuses et chercheurs.

9- Animation de groupes de travail sur des sujets essentiels aux missions du CNRS : emploi ingénieurs/techniciens par exemple.

10- Lutte contre la vente forcée et bradée du site de Meudon avec ses conséquences.

L'engagement des collègues SNTRS-CGT dans la continuité des élus sortantes et sortants :

La discussion sur la politique scientifique doit se mener aux CS et CSI, en liaison avec les sections du Comité national et les laboratoires. Le lien entre CSI et CS doit devenir permanent et incontournable et contribuer à l'unité préservée du CNRS.

La politique de « niche » de la direction du CNRS, dans un contexte de baisse des budgets récurrents, conduit à la fermeture, au regroupement ou la réorientation d'unités. Les avis des sections et des conseils scientifiques sur l'ensemble des créations et des fermetures d'unités doivent être pris en compte par les directions.

A cause de la loi de transformation de la fonction publique et de la LPR, nos secteurs ont été attaqués de plein fouet avec la diminution du nombre de fonctionnaires et la création de CDI de projets ou de

mission et des Chaires de Professeurs Juniors CPJ. Les CDI liés à la durée d'une mission remettent en cause la pérennité des projets, la diffusion de la science et de la formation liée à la recherche publique. Le mécanisme des CPJ introduit une concurrence déloyale avec les jeunes chercheurs et chercheuses titulaires.

Le recrutement au mérite par concours sur emploi de fonctionnaire citoyen est garant de l'indépendance et de la liberté face aux puissants lobbies économiques, mais aussi garant de l'éthique, de la responsabilité et de l'intérêt général des recherches publiques. La mise en place du système de prime RIPEC met en concurrence les collègues au lieu de favoriser le respect et l'émergence de recherches rares, exploratoires, voire atypiques.

Vos collègues SNTRS-CGT agiront pour :

- Développer l'emploi scientifique, technique et administratif.
- Maintenir et développer l'ensemble des champs scientifiques.
- Favoriser l'émergence de nouvelles thématiques et de programmes interdisciplinaires.
- Combattre la dilution des organismes de recherche dans les « sites », et refuser que son rôle à l'avenir soit de monter des programmes nationaux définis en dehors de la science.

Votez pour le SNTRS-CGT

- Pour** des choix scientifiques, pour une prospective scientifique non soumis au politique ou au marché.
- Pour** que le CNRS garde ses prérogatives nationales.
- Pour** le maintien de toutes les disciplines en son sein, et pour une attention particulière en direction des thématiques rares ou menacées.
- Pour** la prise en compte de la politique scientifique des laboratoires et des collègues.
- Pour** le développement des Grands instruments de recherche.
- Pour** une politique internationale du CNRS qui favorise les coopérations avec les organismes de recherche et les universités du monde entier, incluant un objectif de développement nord-sud équilibré et pacifique.
- Pour** l'information scientifique et technique indépendante de la prédation commerciale, menée par des personnels qualifiés et stables.
- Pour** une collaboration équilibrée entre le CNRS et l'ensemble des autres établissements qui ne doit pas être assujettie aux pressions locales d'entreprises et des Régions.
- Pour** la défense de la recherche publique et de ses personnels dans tous les organismes de recherche et dans les universités.
- Pour** des financements récurrents qui permettent aux scientifiques d'exercer pleinement leur métier.
- Pour** des carrières attractives et la reconnaissance des qualifications.
- Pour** un plan de titularisation et des recrutements jeunes au plus près de l'obtention des diplômes sur postes de fonctionnaires à organiser à la hauteur des besoins des laboratoires et des services et permettant ainsi les promotions.
- Pour** arrêter la dérive des primes au mérite insufflant concurrence en lieu du respect nécessaire à la collaboration scientifique et interdisciplinaire et pour permettre aux personnels et aux équipes de retrouver la sérénité et la motivation de travailler ensemble.

Mes positions spécifiques concernant l'INSMI : Si les sciences doivent évidemment interagir avec la société civile, le temps et les emplois scientifiques sont et restent le grand équipement dont les mathématiques dans toutes ses dimensions ont besoin. Il nous faut par conséquent (1) des financements et des postes pérennes et (2) une indépendance des rythmes commerciaux. L'émiettement des financements et donneurs d'ordres n'est pas un progrès mais une perte d'efficacité, tout comme le sont les tentatives de mises en cadence de la recherche sur l'industriel. Les interactions, avec les sciences de l'information, la biologie et la physique par exemple, sont constructives si elles préservent les rythmes spécifiques de chaque discipline et que le CNRS préserve une large part de recherche fondamentale, de long terme et non finalisée. Ce sont sur ces axes que mon action se construira.

Olivier Ramaré mathématicien, section 41 du CNRS, UMR 7373, olivier.ramare@univ-amu.fr

